

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Bure-des-personnes-opposees-a-Cigeo-jugees-sans>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Bure : des personnes opposées à Cigéo jugées sans avoir été averties de leur procès ! Jusqu'où ira la répression ?**

17 octobre 2018

Bure : des personnes opposées à Cigéo jugées sans avoir été averties de leur procès ! Jusqu'où ira la répression ?

Ce mardi 16 octobre 2018, l'acharnement contre les opposant.e.s à [Cigéo](#), ce projet d'enfouissement des déchets radioactifs les plus dangereux à Bure dans la Meuse, a franchi un nouveau cap. Alors que plusieurs devaient être jugées aujourd'hui à Bar-le-Duc, **le tribunal a annoncé que deux autres personnes allaient être jugées pour leur participation, le 23 janvier 2017, au blocage non-violent d'un engin de chantier dans le Bois Lejus... sans qu'elles ne soient présentes à l'audience et, pour au moins une d'entre elles, sans avoir été avertie de ce procès !**

Parmi ces deux personnes, on compte Gaspard d'Allens, militant et co-auteur de [Bure, la bataille du nucléaire](#), accusé de s'être tenu devant la pelleuse, qui n'a pas reçu de convocation à son adresse. On peut s'étonner que le tribunal n'ait pas été capable de retrouver son lieu de résidence pour la lui envoyer : les gendarmes, qui sont en contact régulier avec le procureur, ont pourtant régulièrement coutume de filmer son domicile à Mandres-en-Barrois, comme c'est le cas aussi pour de nombreuses personnes impliquées dans la lutte. S'agissait-il d'empêcher ce journaliste de médiatiser le procès et de rappeler quelques faits ? Notamment que, ce 23 janvier 2017, un employé de l'Andra avait fait irruption dans le Bois Lejus au volant d'une pelleuse en fonçant sur les opposants et en détruisant des cabanes sur le chemin ? Que des vigiles avaient frappé une militante au visage ? Que sous le prétexte fallacieux de remettre en état la forêt, l'Andra reprenait des travaux déclarés illégaux [1] ?

Malgré l'absence des deux personnes concernées, le tribunal a refusé le renvoi de l'affaire. Aucun avocat n'étant mandaté pour leur défense, le procès s'est déroulé par défaut, sans respect du contradictoire et des droits de la défense. Le procureur a requis 3 mois de prison avec sursis. Le verdict sera rendu le 13 novembre. Pour couronner le tout, alors que la prise d'image est normalement interdite dans un tribunal, la juge a demandé l'évacuation de la salle alors que le public dénonçait la présence d'un gendarme en train de filmer les personnes présentes !

Ces pratiques inacceptables interrogent sur l'indépendance de la justice et témoignent d'un acharnement de plus en plus inquiétant contre les personnes qui ont le tort de s'opposer au projet Cigéo. Elles se situent dans la droite ligne des contrôles permanents et des coups de pression réguliers qui pèsent sur les habitant.e.s des villages autour de Bure, alors que les autorités, tout en ne cessant de parler d' "État de droit",

s'affranchissent de plus en plus des règles qui devraient encadrer leur action (comme en témoigne la dernière perquisition à Bure, effectuée sans mandat). Cette dérive gravissime doit nous alerter toutes et tous !

Contact presse :

Laura Hameaux - 06 85 23 05 11

Notes

[1] Suite au [jugement du 1er août 2016 déclarant illégaux les travaux entrepris par l'Andra dans le Bois Lejus](#), celle-ci se devait de le « remettre en état » sous 6 mois, c'est-à-dire retirer le mur de béton qu'elle avait construit, le géotextile qu'elle avait déposé et replanter les arbres qu'elle avait arrachés. Pendant près de 6 mois (et ce alors même que la forêt n'avait pas été occupée tout de suite), elle ne s'en était pas souciée. Le prétexte de la « remise en l'état » invoqué par l'Andra pour justifier son intrusion le 23 janvier, une semaine avant l'échéance du délai, ne revêt aucune crédibilité : comment prétendait-elle effectuer en une semaine des travaux aussi lourds (dont la réalisation a de fait nécessité plusieurs mois en 2018), qui plus est alors que le sol était recouvert de neige ?